



N° 1802 /ADHA

Chwiter, le 22 MAI 2026

DECISION

Le Directeur Général de l'Agence de Développement du Haut Atlas,

- Vu** le décret-loi n° 2.23.870 du 04 octobre 2023 portant création de l'Agence de Développement du Haut Atlas (B.O n°7236 du 5 octobre 2023) et du décret n° 2-23-291 du 5 octobre 2023 pris pour son application ;
- Vu** le dahir n° 1-24-54 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024), portant nomination de Monsieur Said LAITH aux fonctions de Directeur Général de l'Agence de Développement du Haut Atlas, à compter du 14 rabii II 1446 (18 octobre 2024) ;
- Vu** la circulaire du Chef de Gouvernement n°24/2012 du 06 hijra 1433 (22/10/2012) relative aux modalités de recrutement dans les établissements publics ;
- Vu** le statut du personnel de l'Agence de Développement du Haut Atlas « ADHA » ;
- Vu** la loi cadre de l'Agence de Développement du Haut Atlas au titre de l'exercice 2026 ;
- Vu** la nécessité du service.

DECIDE :

Article 1 : L'Agence de Développement du Haut Atlas annonce le recrutement, **par voie contractuelle**, de trois (03) administrateurs répartis comme suit :

- ✓ Un (1) administrateur – spécialité : **Audit et Contrôle de Gestion** ;
- ✓ Un (1) administrateur – spécialité : **Communication** ;
- ✓ Un (1) administrateur – spécialité : **Droit Public (Droit des contentieux, contentieux administratifs, expropriation, marchés publics ou toute autre spécialité équivalente)**.

Les profils recherchés ainsi que les missions correspondantes sont précisés dans les fiches de poste annexées au présent avis

Article 2 : Ce concours est ouvert aux candidats et candidates répondant aux conditions suivantes :

- ✓ Ayant une nationalité marocaine et âgés entre 18 ans au minimum et 45 ans au maximum ;
- ✓ Titulaires d'un diplôme de **Master ou équivalent**, dans les spécialités citées dans l'Article (1), de la présente décision, et justifiant au minimum **trois années d'expérience professionnelle** ;
- ✓ Avoir les compétences déterminées dans les fiches de poste ci-jointes.

Article 3 : les candidats et candidates intéressés doivent présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Demande manuscrite signée par le candidat, apposée de l'avis favorable de la hiérarchie pour les candidats relevant de la fonction publique ou des établissements et entreprises publics ;
- Curriculum Vitae détaillé et actualisé ;
- Copie du ou des diplômes ;
- Copie de la décision d'équivalence, le cas échéant ;
- Copie de la CINE ;
- Tout document justifiant l'expérience professionnelle demandée.

Article 4 : Tout candidat remplissant les conditions de participation au présent concours doit déposer son dossier de candidature, au plus tard le **05 JUN 2026**, via l'espace dédié sur le portail de l'emploi public, à l'adresse suivante : www.emploi-public.ma

Le dossier de candidature doit être composé des pièces prévues à l'article 3 ci-dessus.

Tout dossier incomplet ou déposé après la date limite susmentionnée ne sera pas pris en considération.

Article 5 : La présente décision sera publiée sur le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma ainsi que sur le site officiel de l'Agence : www.adha.gov.ma

Article 6 : Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués pour passer un entretien oral. La date de cet entretien leur sera notifiée par courrier électronique. Les résultats seront publiés sur le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma ainsi que sur le site officiel de l'Agence www.adha.gov.ma



Le Directeur Général de l'Agence
de Développement du Haut Atlas
Signé : Said Laith